

ACCOMPAGNER LES PETITES VILLES DE DEMAIN DANS L' AISNE



> MODULE 3 – METTRE EN ŒUVRE SON TERRITOIRE « Mettre en œuvre son ORT »

Session #10 Atelier

21 février 2023



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Vincent ROYER

David DI DIO BALSAMO

Directeur de la DDT de l'Aisne
Directeur adjoint de la DDT de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

BRUNO STOOP

Directeur du CAUE de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Mathilde BASTAERT Aurélie MALOLEPSZY

Référentes Territoriales
DDT de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Robin SARA

Référent PVD – CAUE de l'Aisne



Cycle de formation / sensibilisation



Module 1 Comprendre son territoire pour agir

- # 1 (info) – Lancement du cycle
« Accompagner les PVD dans l'Aisne »
> 29 juin 2021
- # 2 (méthodo) – Les différentes étapes qui mènent au projet
> 28 septembre 2021
- # 3 (atelier) – Questionner son territoire
> 23 novembre 2021
- # 4 (rencontre) – Visite de Guise
Thème : Tourisme & patrimoine
> 7 décembre 2021

Module 2 Définir une stratégie et un plan d'actions

- # 5 (méthodo) – La démarche de programmation urbaine
> 22 février 2022
- # 6 (méthodo) – La concertation
> 26 avril 2022
- # 7 (atelier) – Définir son Plan d'actions et les contours de l'ORT
> 28 juin 2022
- # 8 (rencontre) – Visite d'Anor
Thème : Foncier & friches
> 27 septembre 2022

Module 3 Mettre en œuvre le territoire

- # 9 (méthodo) – Quelles procédures pour des projets durables et de qualité ?
> 22 novembre 2022
- # 10 (atelier) – Mettre en œuvre son ORT
> 24 janvier 2023
- # 11 (rencontre) – Visite de Château-Thierry
Thème : Habitat & commerce
> 28 mars 2023
- # 12 (rencontre) – Ville de Grande Synthe
Thème : Espaces publics & cadre de vie
> 23 mai 2023

Programme :

S'inspirer : retours d'expériences

Témoignages de deux collectivités sur la mise en œuvre d'un projet de revitalisation :

- Ville de Soissons, Quentin POILVÉ (Chef de projet Action Cœur de Ville)
- Ville de Laon, Clément MANGOT (Chef de projet Action Cœur de Ville)

Démarrer et suivre le projet

Retour sur les questions à se poser, les outils ainsi que sur des indicateurs de suivi et d'évaluation pour mettre en œuvre un projet

- de l'opportunité au projet, Alicia ZACCARIA, SEDA 02
- les outils et les leviers existants, Robin SARA, CAUE de l'Aisne
- les indicateurs de suivi et d'évaluation, Laurent LECURU, DDT de l'Aisne

Expérimenter : séquence d'atelier

Atelier de mise en situation : à partir d'actions choisies (habitat, commerce, mobilité, cadre de vie) le groupe devra détailler la mise en œuvre, le choix d'outils et le suivi d'un projet.

S'inspirer : retours d'expériences

Témoignages de deux collectivités sur la mise en œuvre d'un projet de revitalisation :

- Ville de Soissons, Quentin POILVÉ (Chef de projet Action Cœur de Ville)
- Ville de Laon, Clément MANGOT (Chef de projet Action Cœur de Ville)



**Mettre en œuvre son
opération de
revitalisation
territoriale (ORT)**

**Mobilité : l'exemple de
Soissons**

Sommaire

La compétence mobilité : le cadre légal

Page 3

La compétence mobilité : l'exemple du Soissonnais

Page 6

Exemple d'un projet : la voie verte Rochy-Condé

Page 8

Exemple d'un projet : les stationnements vélos

Page 10

Ressources documentaires

Page 13



La Compétence Mobilité : le cadre légal

Texte de référence : « **Loi d'Orientations des Mobilités** » (**LOM**), promulguée le 24 décembre 2019

La LOM généralise l'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** et la dote de nouveaux leviers d'actions, notamment dans le cadre des mobilités actives et partagées, ou des mobilités solidaires.

La **Région** est AOM régionale. Elle organise notamment les transports interurbains (cars, TER). Les **Métropoles, Communautés urbaines et Communautés d'agglomérations** sont AOM depuis la loi MAPTAM. Elles organisent les transports urbains, le transport scolaire, les services complémentaires comme les vélos en libre service, etc.

Les **Communautés de Communes** devaient se prononcer sur leur choix de prendre ou non la compétence mobilité avant le 1^{er} juillet 2021.



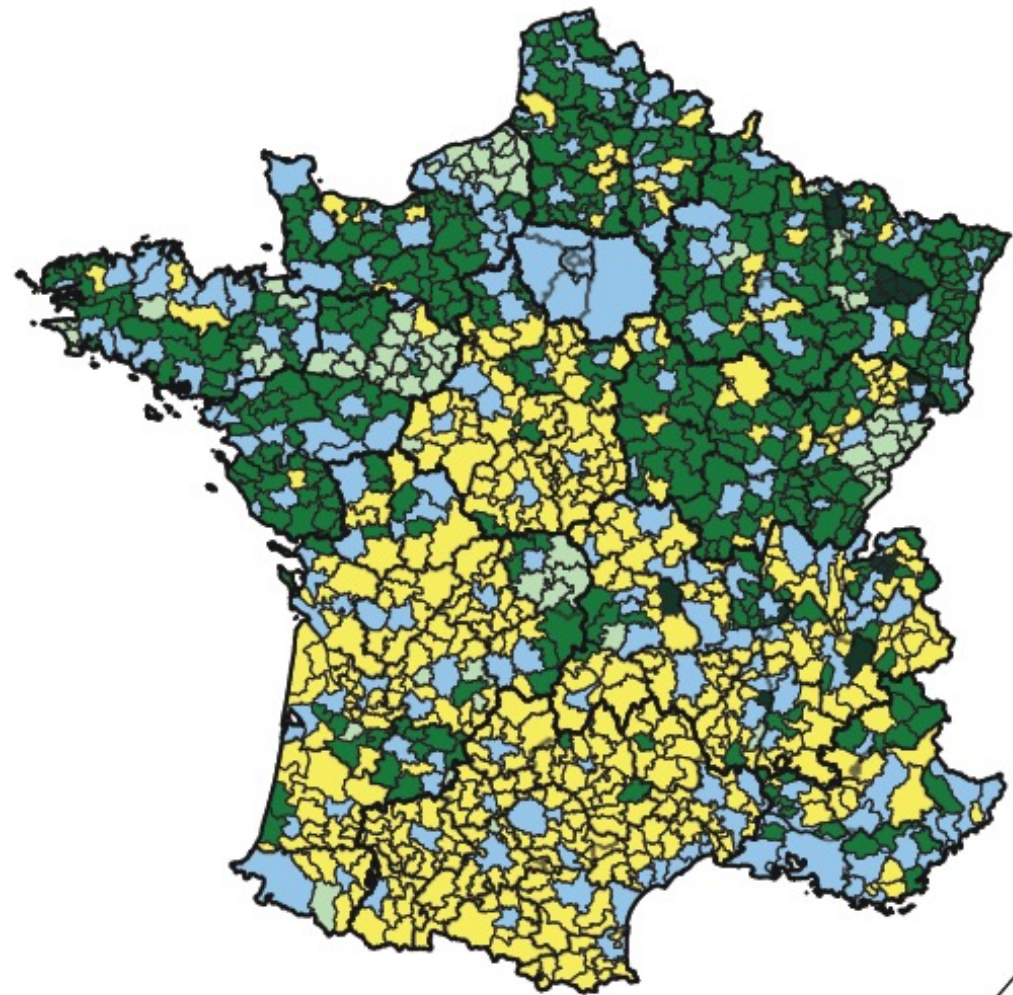
Prise de compétence AOM au 15 juillet 2021

Statut des Communautés de Communes

- CC AOM (au 1/7/2021)
- CC au sein d'un syndicat AOM
- CC demande le transfert
- Pas de transfert : la Région devient AOM locale

Statut des AOM (hors CC)

- AOM existante au 1er janvier 2021



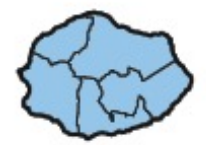
Guadeloupe



Guyane



Martinique



La Réunion



Mayotte

Suivi prise de compétence AOM : mise à jour Cerema du 15/07/2021
AOM existantes : mise à jour Cerema du 01/01/2021

Cas n°1

LA CC NE PREND PAS LA COMPÉTENCE SUR LES MOBILITÉS,

par conséquent la région devient AOM au 01/07/2021 sur le territoire de la CC (en plus d'être AOM régionale)

- La région organise tous les services. Elle assure notamment le transport scolaire.
- Pas de possibilité pour la CC d'organiser des services publics de transport et des services de mobilité (covoiturage, mobilité solidaire, autopartage, mobilité active), sauf dans le cadre d'une délégation de la Région.

Cas n°2

LA CC PREND LA COMPÉTENCE SUR LES MOBILITÉS

- La CC instaure un comité des partenaires. Elle est seule compétente pour élaborer un plan de mobilité
- La CC peut lever le versement mobilité si elle met en place un service régulier
- Les services communaux de mobilité préexistants sont transférés à la CC
- Les services régionaux qui dépassent le ressort de la CC sont de la compétence de la région, AOM régionale
- Les services régionaux réguliers, transports à la demande (TAD), scolaire intégralement dans le ressort territorial continuent d'être organisés par la région (hypothèse 1) sauf demande de transfert de la CC (hypothèse 2). Cette demande peut intervenir à tout moment après la prise de compétence ou même ne jamais intervenir

La Compétence Mobilité : l'exemple du Soissonais

Ville de Soissons :

- Un service voirie (au sein des Services Techniques)
- Pas de service dédié à la mobilité, jusqu'à la création du référent mobilité fin 2022

GrandSoissons Agglomération :

- Une communauté d'agglomération AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité)... mais qui a délégué cette compétence au SITUS
- Pas de service dédié à la mobilité

Le SITUS :

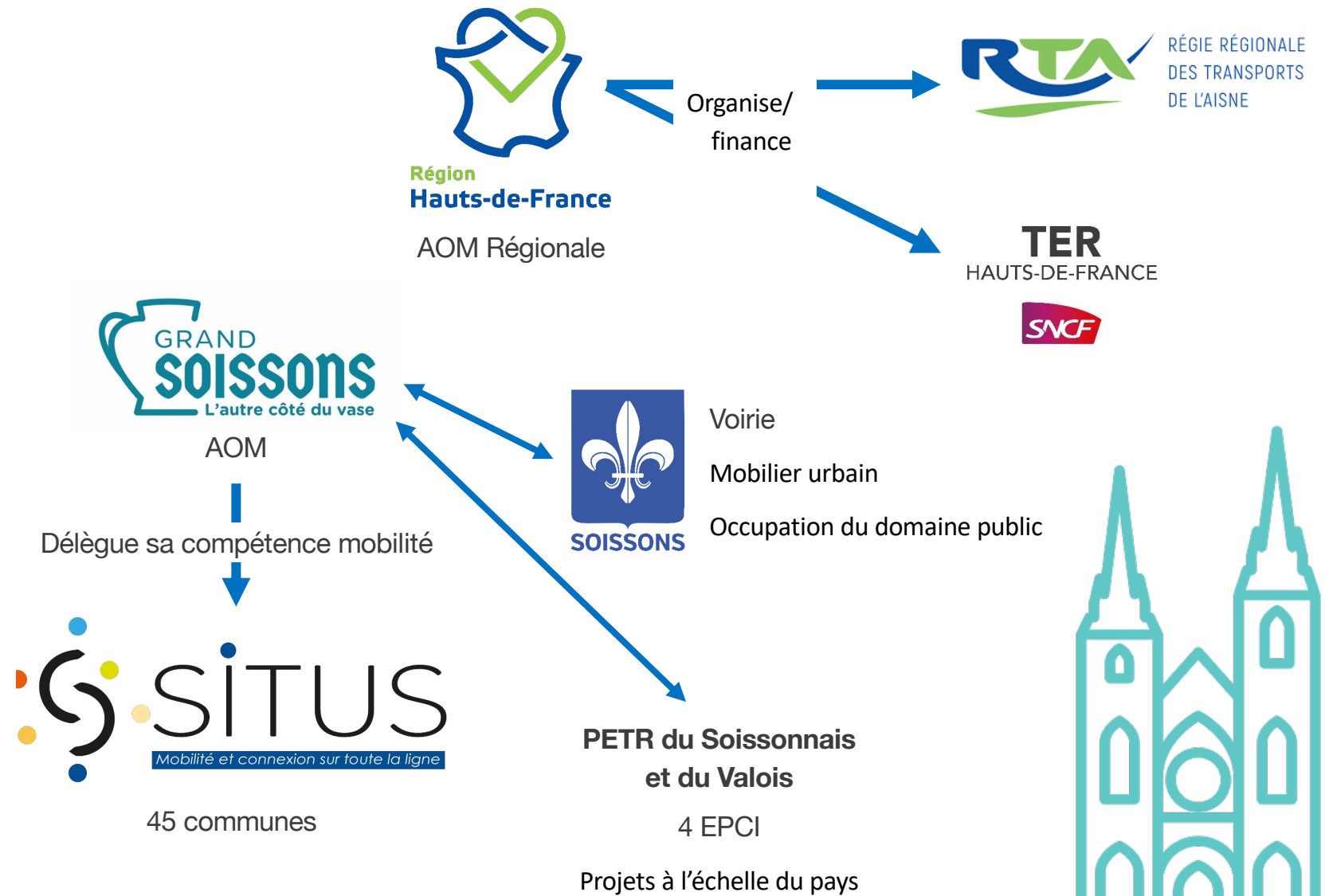
- un syndicat intercommunal regroupant toutes les communes de GrandSoissons... mais également des communes de la CC du Val de l'Aisne, de la CC de Retz-en-Valois et de la CC d'Oulchy-le-Château...
- Un syndicat essentiellement en charge de la gestion des services de transport en commun (transport urbain, transport à la demande, transport scolaire) voire de services de mobilité complémentaires (Cyclovis) ...

Le PETR du Soissonais et du Valois :

- Un « pays » qui regroupe 4 collectivités, dont l'objet est de mettre en place des projets structurants pour le territoire (tourisme, mobilité, etc.)
- Un seul agent
- Des moyens, des compétences et des objectifs différents selon les collectivités



La Compétence Mobilité : l'exemple du Soissonnais



Exemple d'un projet : La voie verte Rochy-Condé de Soissons et Belleu

Objectif : réaménager la voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer Rochy-Condé, à Soissons et Belleu

Ce projet s'intègre dans la continuité d'un aménagement réalisé à l'échelle du PETR, en collaboration avec la CC de Retz-en-Valois.

Il fait suite à la réalisation d'un « **schéma directeur cyclable** » à l'échelle du PETR

Délibération de GrandSoissons Agglomération en mars 2022 pour intégrer le tronçon de la voie verte situé sur les communes de Soissons et Belleu à l'espace d'aménagement communautaire :

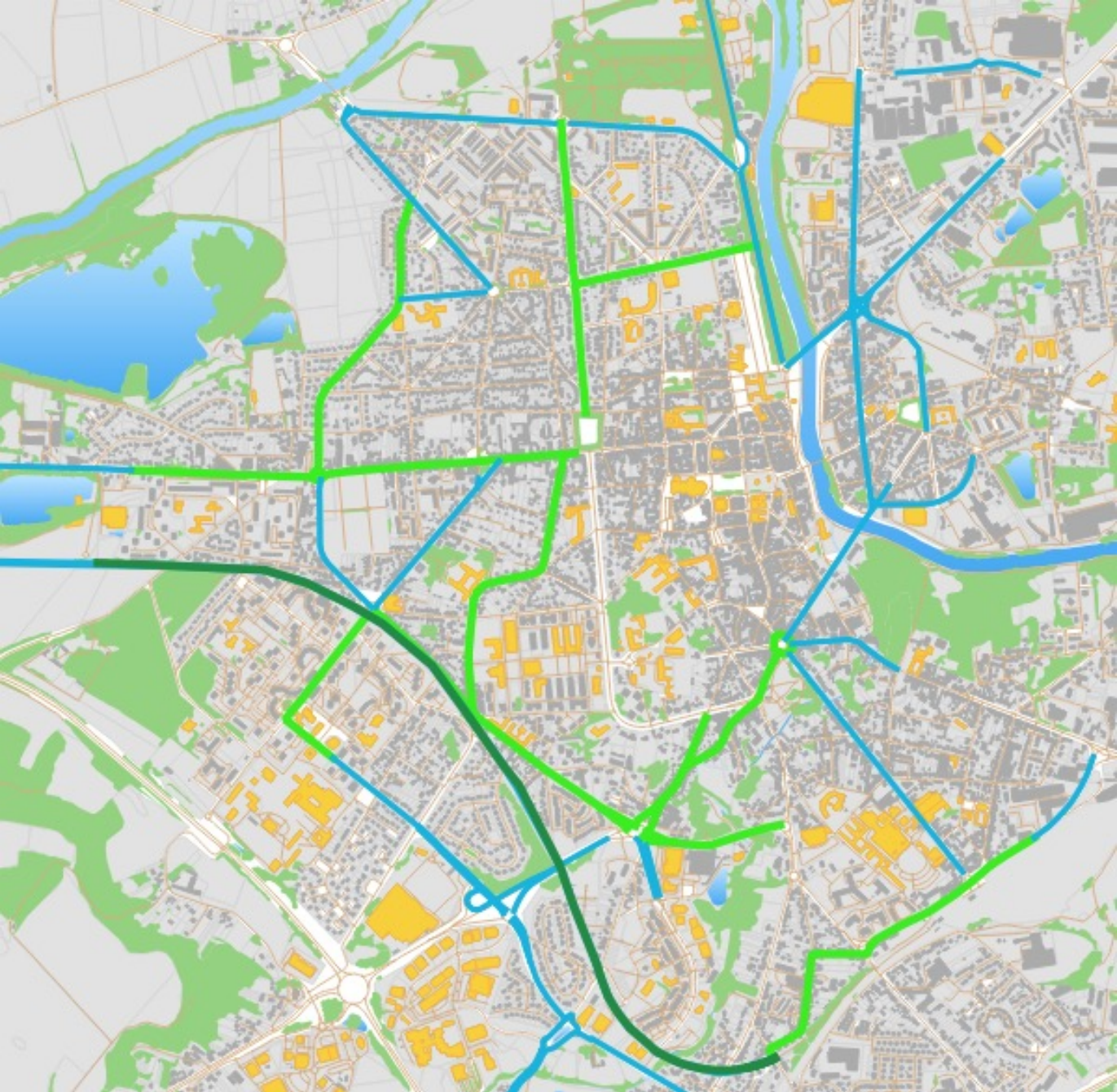
- **GrandSoissons** va aménager la bande de roulement et l'éclairage
- **Les communes** vont réaliser l'aménagement paysager, le mobilier urbain...

Réponse à l'appel à projet **AVELO 2**, de l'ADEME en avril 2022 : Financement à 60% des études de maîtrise d'œuvre (70 K€) et d'un guide du cycliste (12K€)

Mise en place d'un groupe de travail GrandSoissons/Soissons/Belleu en cours

AAP « **Fonds Mobilités Actives** » pourrait permettre de financer une partie des travaux



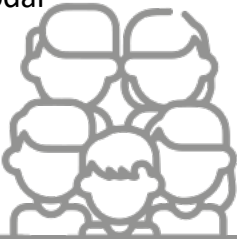


Aménagements cyclables existants

Aménagements cyclables en projet

Voie verte

Pôle d'échange multimodal



Exemple d'un projet : Les stationnements vélos à Soissons

Objectif : favoriser le stationnement des vélos à Soissons

Porteur du projet : Ville de Soissons

2 axes :

- Stationnement vélo « de longue durée » pour les résidents ou les actifs qui n'ont pas de garage à vélo → **abris vélo sécurisés**, sur abonnement, situés dans les quartiers résidentiels ou les parcs d'activité
- Stationnements vélos de courte durée (appuis-vélos) pour les trajets liés aux courses, aux démarches administratives, aux loisirs, etc. → **appuis-vélos** dans les rues, devant les bâtiments communaux, les installations sportives, les centres sociaux, etc.

Recensement des besoins : Au moins 360 places de stationnement courte durée à créer ; 5 abris vélos sécurisés → plan prévisionnel d'investissement sur 3 ans (2023-2025)

Financements :

- Programme **ALVEOLE +** (programme CEE géré par la FUB) pour les abris sécurisés
- **DSIL** : demande de subvention de 50% auprès de l'Etat
- Fonds de concours de **GrandSoissons Agglomération**

Accord de l'ABF sur le modèle d'abri sécurisé

Objectif : installations réalisées pour « Mai à Vélo »



Plan de financement prévisionnel

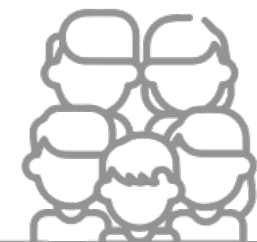
Dépenses d'Investissement							
	Prix unitaire HT	Nombre				Total HT	Total TTC
		2023	2024	2025	Total		
Box de 6 emplacements individuel (pose et livraison comprise)	20 000,00 €	1	2	2	5	100 000,00 €	120 000,00 €
Attache vélos (2 places) (hors pose)	166,66 €	60	60	60	180	30 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL :						130 000,00 €	156 000,00 €

Recettes d'investissement				
Financier	Assiette éligible	Niveau de financement	Financement total	% du HT
CEE (Programme ALVEOLE +)	60 000,00 €		21 600,00 €	17%
Etat (DSIL)	130 000,00 €	50%	65 000,00 €	50%
GSA (fonds de concours CDV)	130 000,00 €	13%	16 900,00 €	13%
Total subventions :			103 500,00 €	80%
Autofinancement :			26 500,00 €	20%





Exemple d'abri vélo sécurisé (intégration paysagère)



Ressources intéressantes

Loi LOM : [Site du Ministère de la Transition Ecologique](#)

Centre de ressources du CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general>

AAP Fonds Mobilités Actives : <https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

Plateforme ALVEOLE + : <https://alveoleplus.fr/>

France Mobilités : <https://www.francemobilites.fr/>

Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables : <https://villes-cyclables.org/>

Vélo et Territoires : <https://www.velo-territoires.org/>

FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) : <https://www.fub.fr/>



Cycle de sensibilisation
« Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne »
MODULE 3 - METTRE EN ŒUVRE SON TERRITOIRE

LAON 13 février 2023



Témoignages « De l'ambition à l'opérationnel »

Clément Mangot – Cadre de Vie et Commerces



Halle de marché - LAON



CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET

RESTRUCTURATION DE LA PLACE VICTOR HUGO

OBJECTIF- AMBITION

- Requalifier les espaces urbains, notamment la place du marché afin de lui redonner une image de convivialité ;
- Animer et rendre plus attractifs les aménagements urbains et développer les mobilités douce
- Affirmer la position commerciale du quartier ; Nouveau dynamisme commerçant
- Densifier l'activité commerciale,
- Redonner de la lisibilité au quartier ;
- Créer une Halle de marché couvert , nouveau équipement structurant le quartier



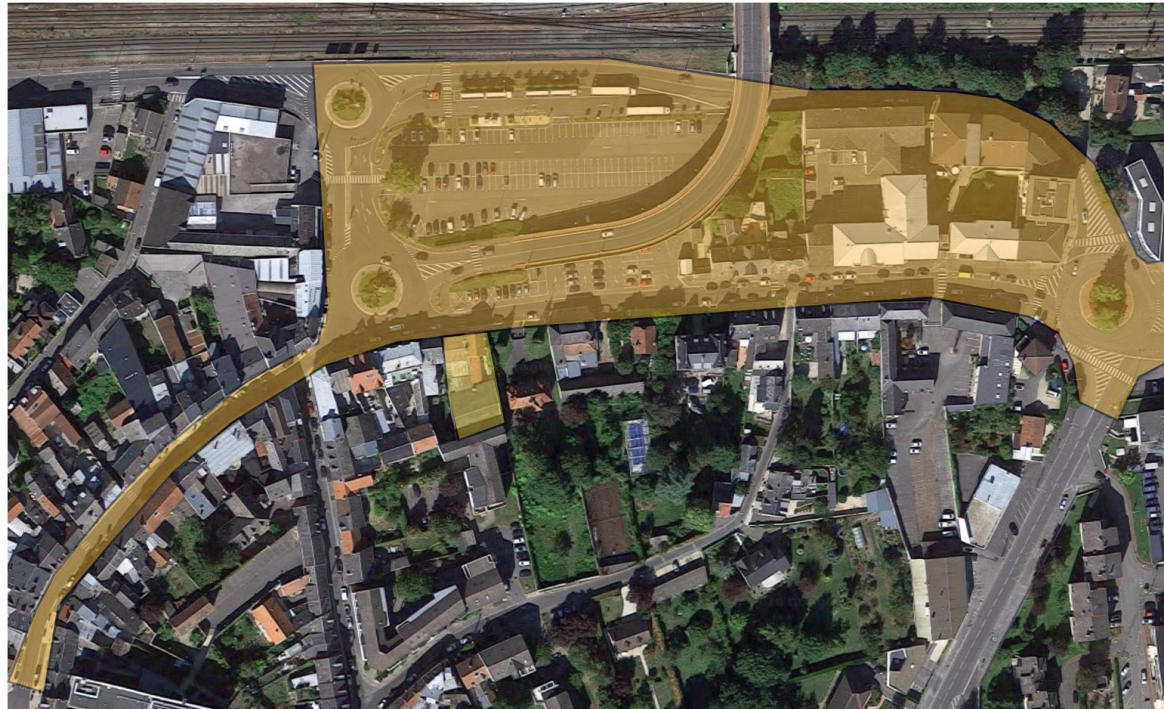
MISE EN ŒUVRE

- Analyse et diagnostique
- Détermination du périmètre du projet
- Concertation
- Définition du programme
- Définition de la méthodologie
- Lancement d'un concours d'architecture
- Relation avec l'ABF
- Diagnostic archéologique
- Etudes complémentaires
- Lancement des marchés de travaux - procédure
- Préparation chantiers
- Suivi de chantier



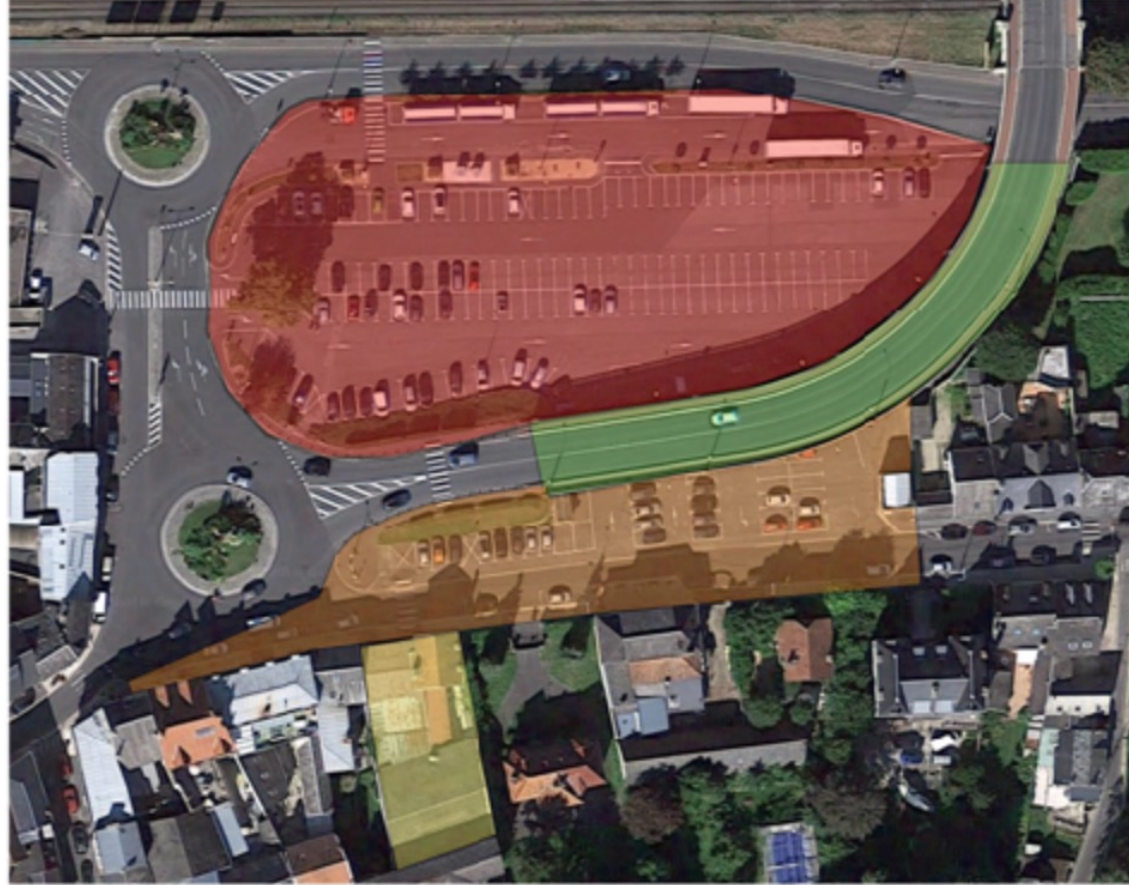
Projet de Halle couverte

Périmètre d'intervention du projet



Etude de maitrise d'oeuvre
d'une halle de marché
quartier Vaux et
d'aménagement urbain
Lancement d'un concours
d'architecture pour le projet
d'une halle couverte de
marché et des
aménagement urbains de
la place Victor Hugo.

Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte



PROJET N°3

Projet de Halle couverte

Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Plan masse

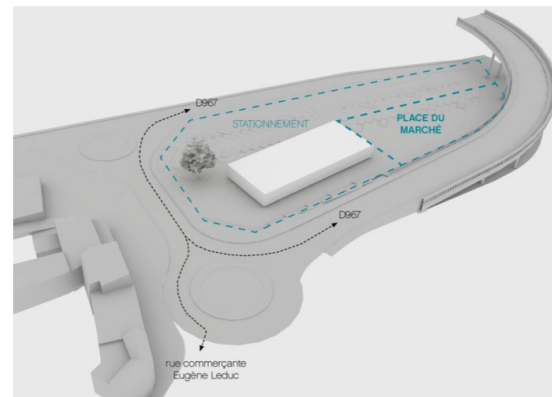
0 10 20 m



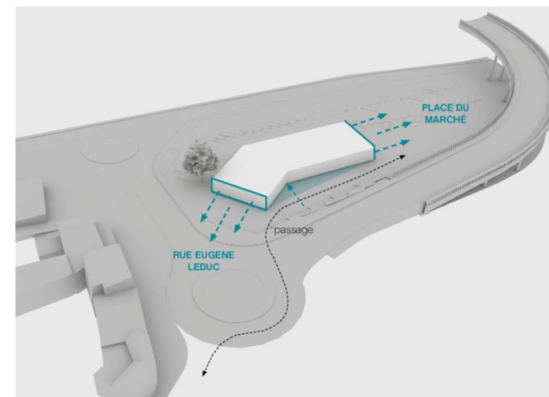
Projet de Halle couverte

Ville de Laon

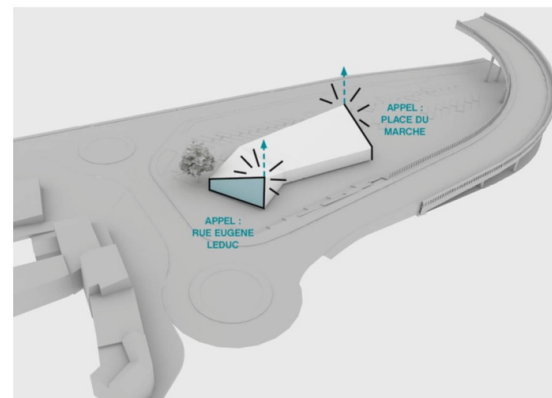
CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



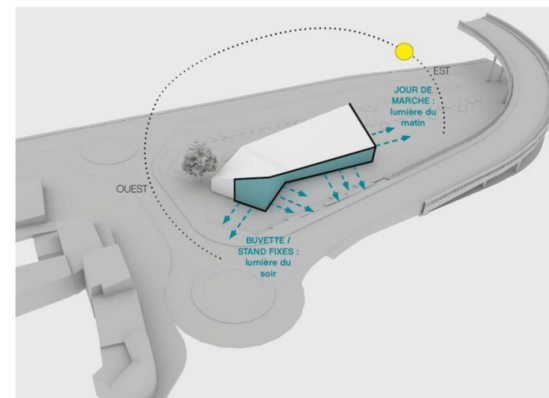
1/ Une intégration attentive au contexte



2/ Deux adresses



3/ Deux signaux distincts

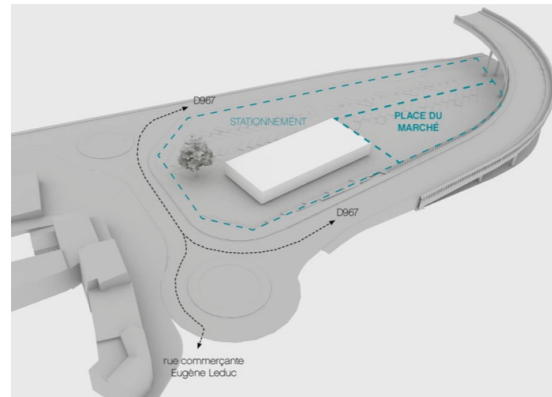


4/ Large transparence profitant de l'orientation

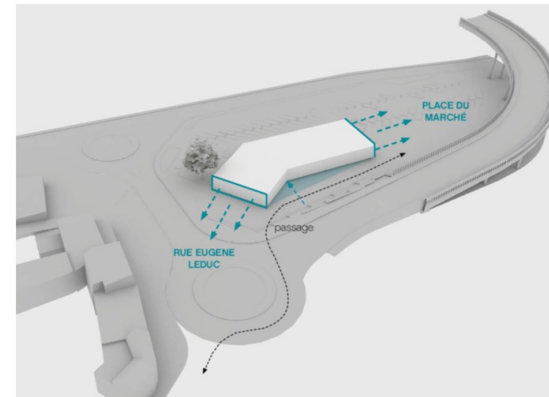
Projet de Halle couverte

Ville de Laon

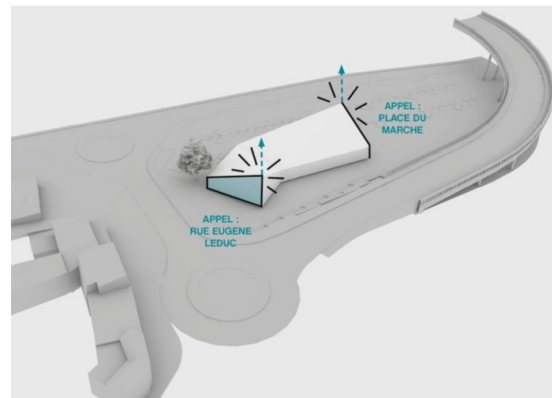
CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



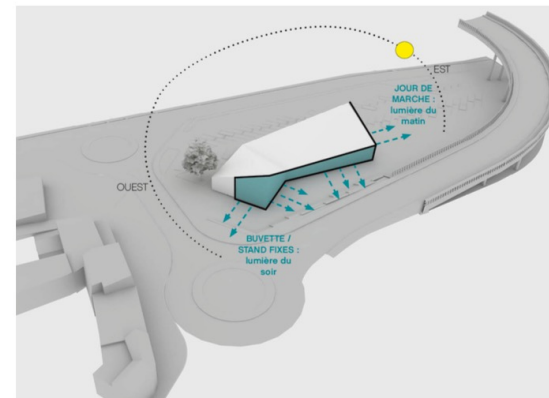
1/ Une intégration attentive au contexte



2/ Deux adresses



3/ Deux signaux distincts



4/ Large transparence profitant de l'orientation

Projet de Halle couverte

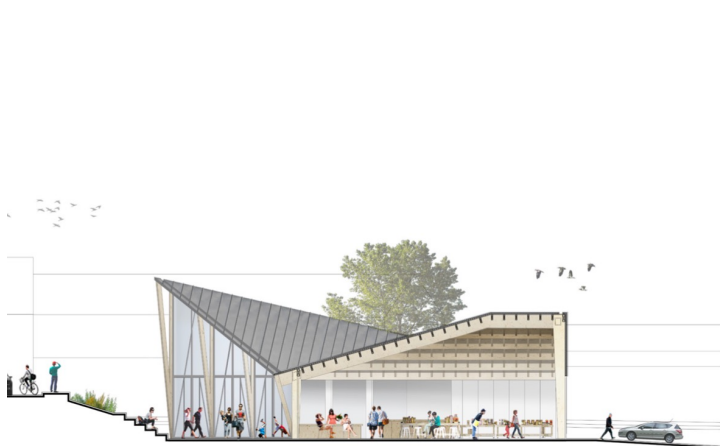
Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective aérienne : Intégration de la halle de marché dans la nouvelle place Victor Hugo

Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte

Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective intérieure, un jour de marché

Projet de Halle couverte

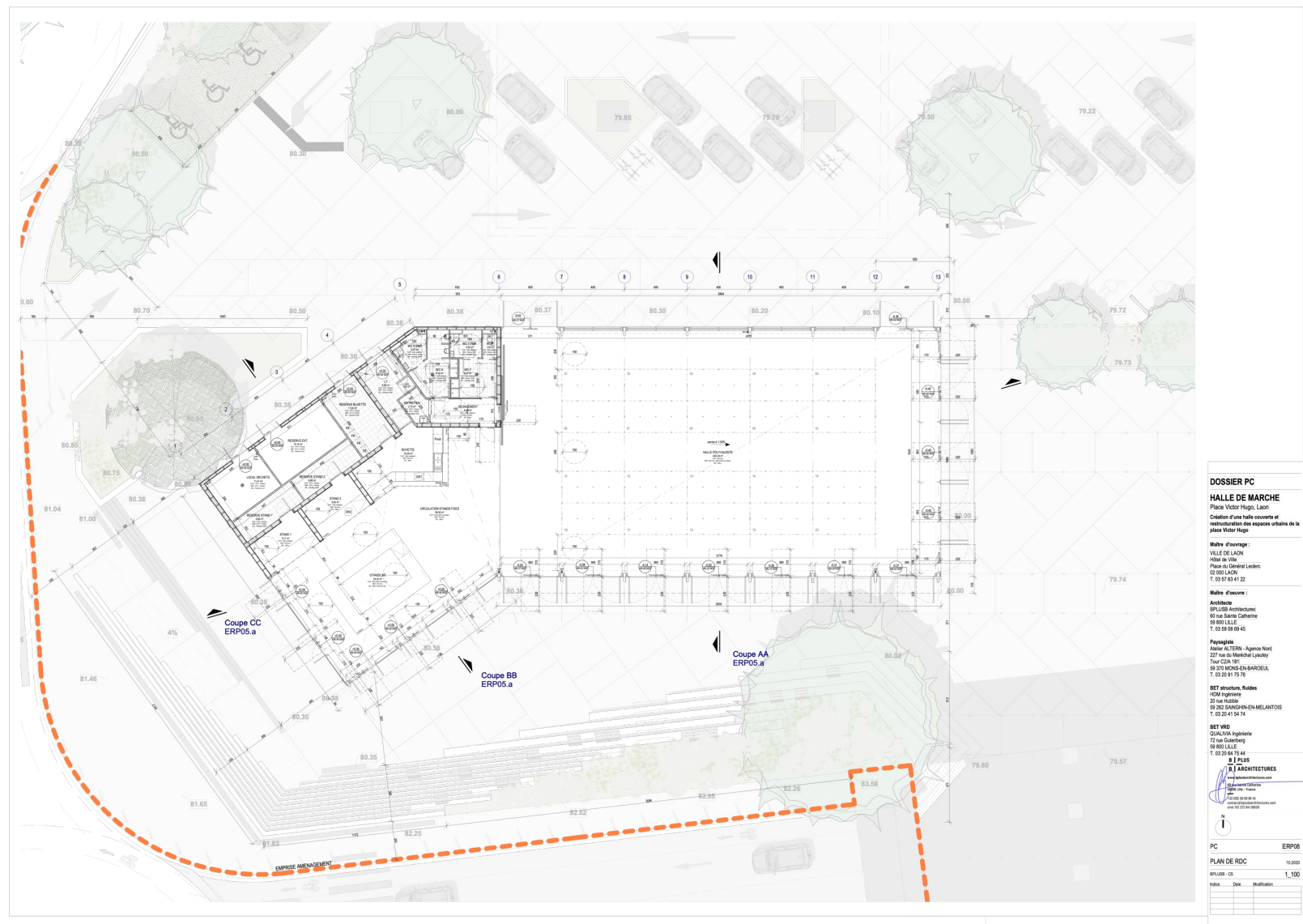
Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective depuis la rue commerçante Eugène Leduc, sur l'entrée principale de la halle

Projet de Halle couverte



DOSSIER PC
HALLE DE MARCHÉ
 Place Victor Hugo, Lagny
 Création d'une halle couverte et
 réstructuration des espaces urbains de la
 place Victor Hugo

Maître d'ouvrage :
 VILLE DE LAGNY
 Hôtel de Ville
 Place du Général Leclerc
 02 000 LAGNY
 T. 03 57 43 41 22

Maître d'œuvre :
Architecte
 ERPLUS Architectes
 60 rue Saint Catherine
 69 000 LYON
 T. 03 59 59 60 45

Programme
 Atelier ALTERN - Agence Nord
 227 rue du Maréchal Lyautey
 13000 MARSEILLE
 T. 03 20 91 71 78

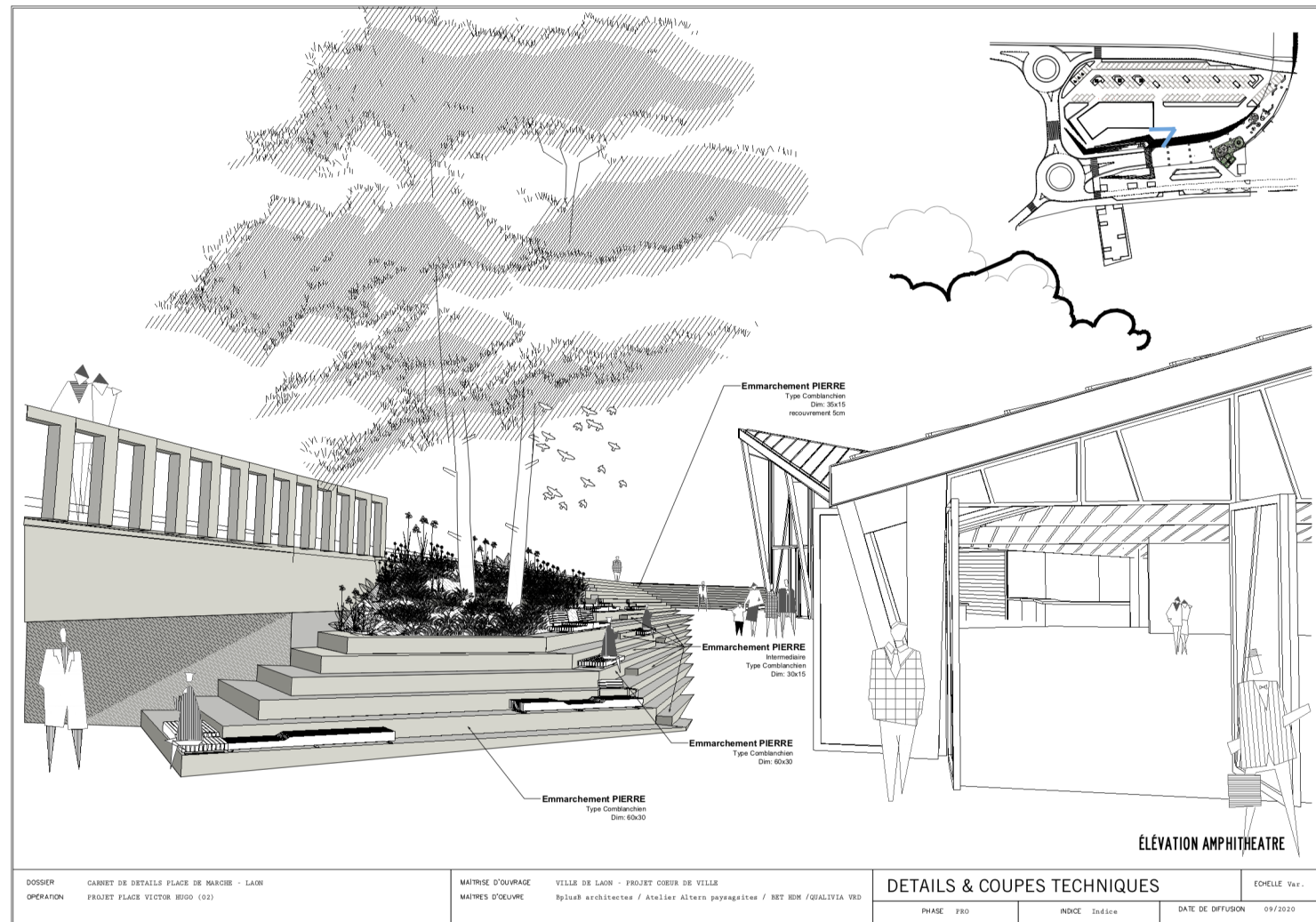
BET structure, fondée
 HCM ingénierie
 20 rue Mabile
 59 300 SAINGHÉNEN-BANQUELLE
 T. 03 20 91 71 78

BET VDO
 QUAL'VA Ingénierie
 17 rue Galvani
 59 000 LILLE
 T. 03 20 91 71 44

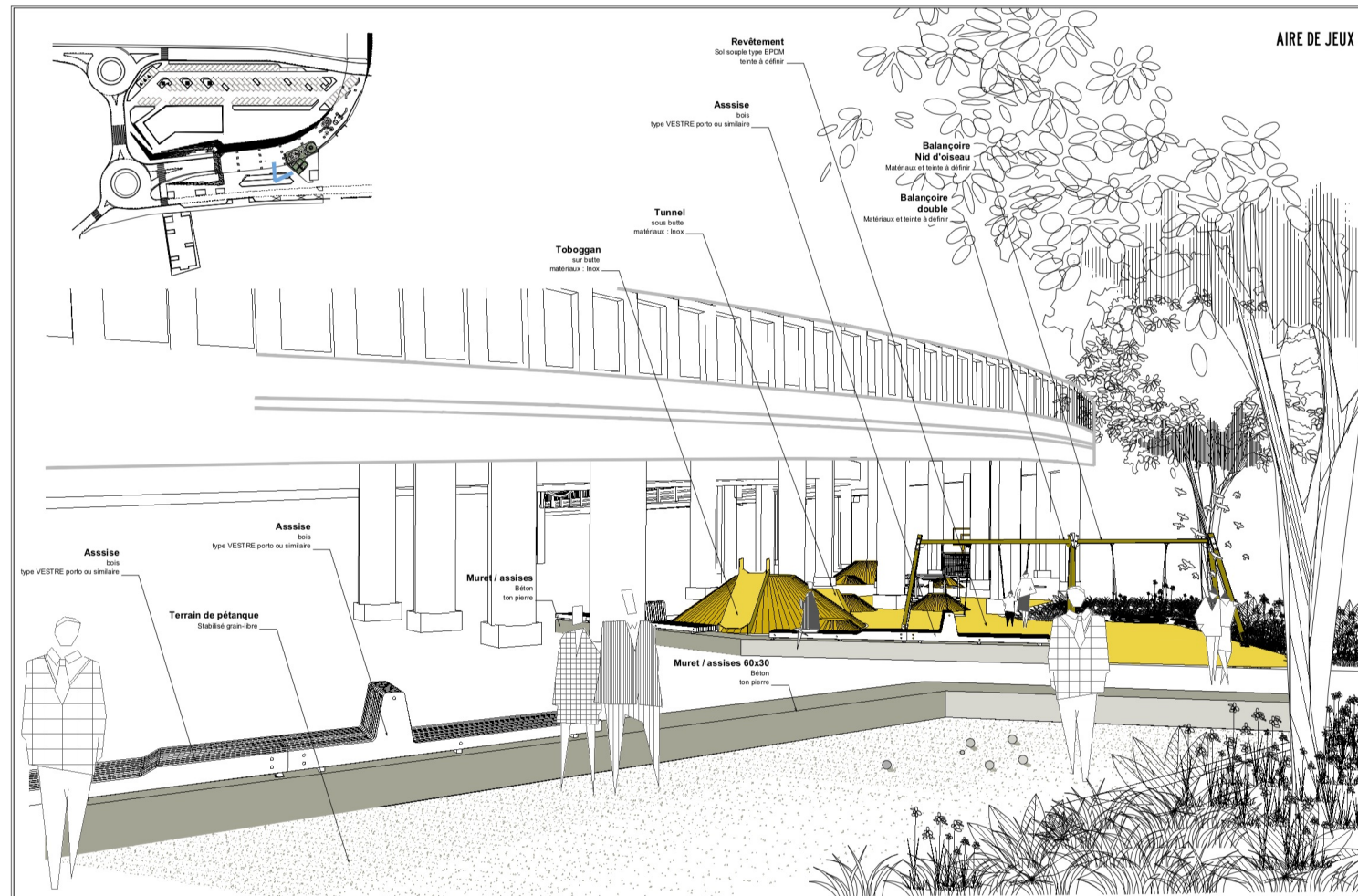
ERPLUS ARCHITECTURES
 60 rue Saint Catherine
 69 000 LYON
 T. 03 59 59 60 45
 www.erplus-architectures.com

PC ERP05
PLAN DE RDC 12.2020
 01/05/20 - 05 1/100
 Notice Date Modification

Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte



DOSSIER OPERATION	CARNET DE DETAILS PLACE DE MARCIE - LAON PROJET PLACE VICTOR HUGO (02)	MAITRISE D'OUVRAGE MAIRES D'OEUVRE	VILLE DE LAON - PROJET OEUVE DE VILLE 3plus8 architectes / Atelier Altern paysagistes / SET HDH / QUALIVIA VRD	DETAILS & COUPES TECHNIQUES		Echelle Var.
				PHASE PRO	INDICE Indice	

Projet de Halle couverte

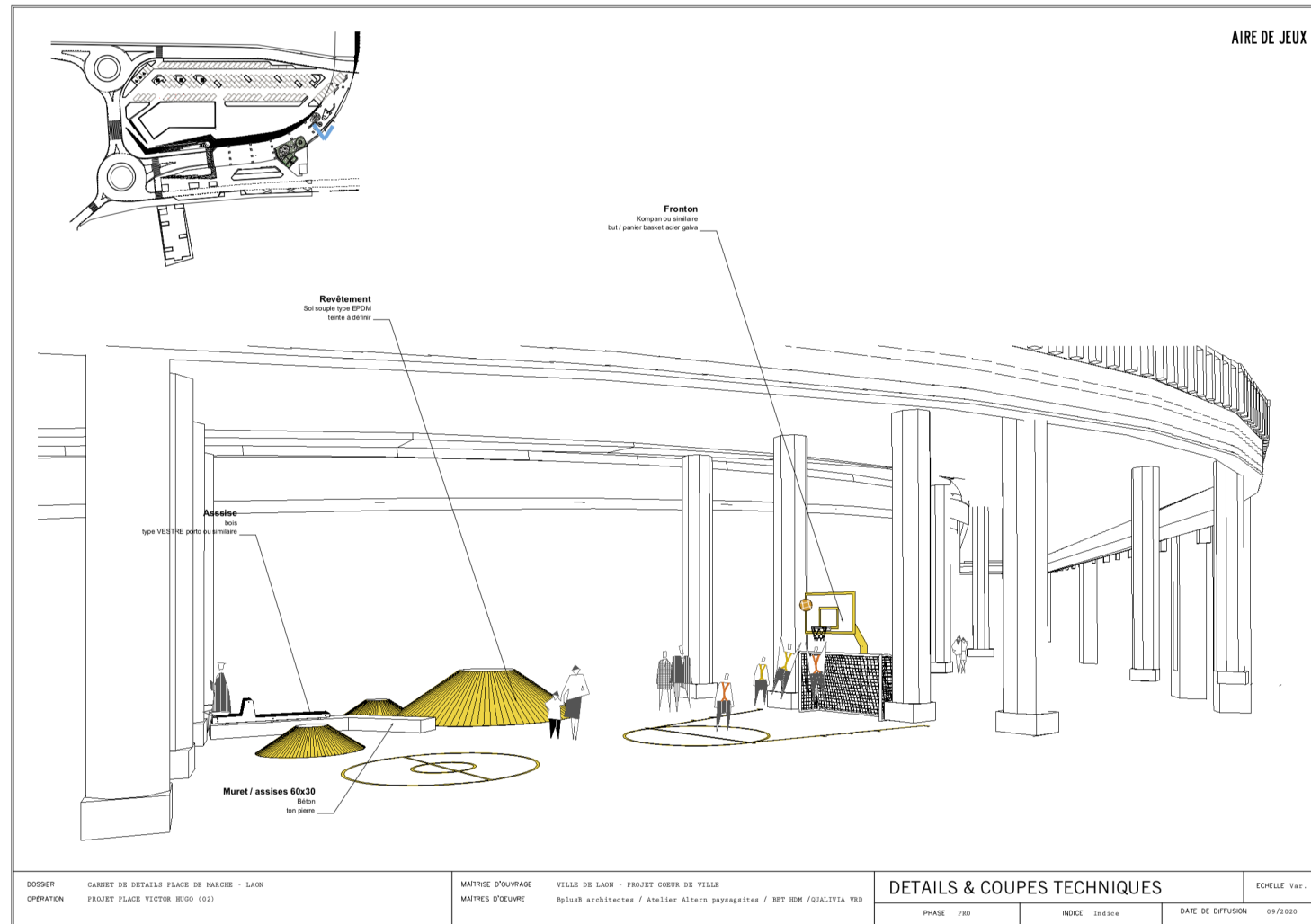
The drawing consists of a perspective view of a staircase and a technical detail of a stone canopy. The perspective shows a wide staircase with a stone canopy above it. The canopy is supported by a structure with a decorative, organic pattern. The drawing includes several callouts with technical specifications:

- Emmarchement PIERRE**: Type Comblanchien, Dim: 35x15, recouvrement 5cm.
- Revêtement béton**: Ep: 17 cm, Finition: désactivée.
- Emmarchement PIERRE**: Type Comblanchien, Dim: 35x15, recouvrement 5cm.
- Emmarchement PIERRE**: Type Comblanchien, Dim: 35x15, recouvrement 5cm.

In the top left corner, there is a small plan view of the staircase area. The drawing is signed 'ÉLEVATION ESCALIER 1' in the bottom right corner.

DOSSIER CABNET DE DETAILS PLACE DE MARCHÉ - LAON OPERATION PROJET PLACE VICTOR HUGO (02)		MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE LAON - PROJET OEUVR DE VILLE MAITRES D'ŒUVRE Bplus8 architectes / Atelier Altern paysagistes / BET HDH / QUALIVIA VMD		DETAILS & COUPES TECHNIQUES		ECHELLE Var.
PHASE PRO		INDEX Indice		DATE DE DIFFUSION 09/2020		

Projet de Halle couverte



Projet de Halle couverte



DOSSIER PC

HALLE DE MARCHÉ

Place Victor Hugo, Laon

Création d'une halle couverte et
restructuration des espaces urbains de la
place Victor Hugo

Maître d'ouvrage :

VILLE DE LAON
Hôtel de Ville
Place du Général Leclerc
02 000 LAON
T. 03 57 63 41 22

Maître d'oeuvre :

Architecte
BPLUSB Architectures
60 rue Sainte Catherine
59 800 LILLE
T. 03 59 08 69 45

Paysagiste

Atelier ALTERN - Agence Nord
227 rue du Maréchal Lyautey
Tour C2/A 181
59 370 MONS-EN-BAROEUL
T. 03 20 91 75 78

BET structure, fluides

HDM Ingénierie
20 rue Hubble
59 262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS
T. 03 20 41 54 74

BET VRD

QUALIVIA Ingénierie
72 rue Gutenberg
59 800 LILLE
T. 03 20 64 75 44

B | PLUS

ARCHITECTURES

www.bplusbarchitectures.com
60 rue Sainte Catherine
59800 Lille - France
+33 03 59 08 69 45
contact@bplusbarchitectures.com
siret 513 272 841 00038

PC

PC6.a

INSERTION DU PROJET

10.2020

BPLUSB - CS

Indice	Date	Modification

Projet de Halle couverte



DOSSIER PC

HALLE DE MARCHÉ

Place Victor Hugo, Laon

Création d'une halle couverte et
restructuration des espaces urbains de la
place Victor Hugo

Maître d'ouvrage :

VILLE DE LAON
Hôtel de Ville
Place du Général Leclerc
02 000 LAON
T. 03 57 63 41 22

Maître d'oeuvre :

Architecte
BPLUSB Architectures
60 rue Sainte Catherine
59 800 LILLE
T. 03 59 08 69 45

Paysagiste

Atelier ALTERN - Agence Nord
227 rue du Maréchal Lyautey
Tour C2/A 181
59 370 MONS-EN-BAROEUL
T. 03 20 91 75 78

BET structure, fluides

HDM Ingénierie
20 rue Hubble
59 262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS
T. 03 20 41 54 74

BET VRD

QUALIVIA Ingénierie
72 rue Gutenberg
59 800 LILLE
T. 03 20 64 75 44

B PLUS

B | PLUS
ARCHITECTURES
www.bplusbarchitectures.com
60 rue Sainte Catherine
59800 Lille - France
+33 (0)3 59 08 69 45
contact@bplusbarchitectures.com
siret 513 272 641 00038

PC

PC6.b

INSERTION DU PROJET 10.2020

BPLUSB - CS

Indice	Date	Modification

Travaux en cours



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Alicia ZACCARIA

Chargée d'Opération – SEDA



Démarrer et suivre le projet

L'OPPORTUNITÉ D'UN PROJET : « Opportunité n'est pas opportunisme »



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Robin SARA

Référent PVD – CAUE de l'Aisne



Démarrer et suivre le projet

Identifier au préalable tous les outils et les leviers existants

Planification

Intercommunal

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Plan de Mobilité simplifié I (PMS)

Communal

- Carte Communale (CC)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Principaux outils du PLU

- ➔ Orientation d'aménagement et de programmation
- ➔ Outils en faveur de la mixité de l'habitat
- ➔ Outils en faveur du patrimoine naturel et urbain
- ➔ Emplacement réservé
- ➔ Autres outils (zonage, règlement, etc.)

Aménagement

Intervention foncière publique

- Droit de préemption
- Zone d'aménagement différé
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Expropriation

Constitution d'un tissu urbain

Opération publiques d'aménagement

- ➔ Lotissement
- ➔ Zone d'Aménagement Concerté
- ➔ Concession d'Aménagement

Intervention sur le bâti

Incitation

- Opération programmé (OPAH) dont les OPAH de renouvellement urbain (RU)

Intervention

- Opération Restauration Immobilière (ORI)
- Projet d'Intérêt Général (PIG)
- Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Les contributions financières

Taxe fiscale

- Taxe d'aménagement
- Versement pour sous densité
- Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles
- Taxe d'habitation sur les logements vacants
- Majoration de la valeur locative

Participation

- Participation pour l'assainissement collectif
- Projet Urbain Partenarial (PUP)
- Participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels

Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

Laurent LECURU

Chef de projets territoriaux habitat rénovation
urbaine
DDT de l'Aisne



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une définition de l'évaluation des politiques publiques

« L'évaluation vise à produire des **connaissances** en vue, pour les citoyens, d'apprécier la **valeur** d'une politique (d'un programme, d'un dispositif), notamment quant à ses **effets**, et, pour les décideurs, de les aider à en **améliorer** sa pertinence, son efficacité, son efficience, sa cohérence et ses *impacts*. »

CHARTRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉVALUATION

Pourquoi évaluer?



UN ACCORD CONTRACTUEL

- Les conventions insistent sur **l'importance du suivi**
 - Une **évaluation finale attendue**, avec des indicateurs communs et/ou spécifiques



UNE UTILITÉ POUR LA CONDUITE DU PROJET

- Mieux connaître les **effets** et s'assurer de la **pertinence**
- Mettre en discussion les résultats avec les **partenaires**



DES ATTENTES FORTES

- Des démarches d'évaluation à différentes échelles...
 - ... mais qui doivent être **renforcées au niveau local** (Cour des Comptes, 2022)

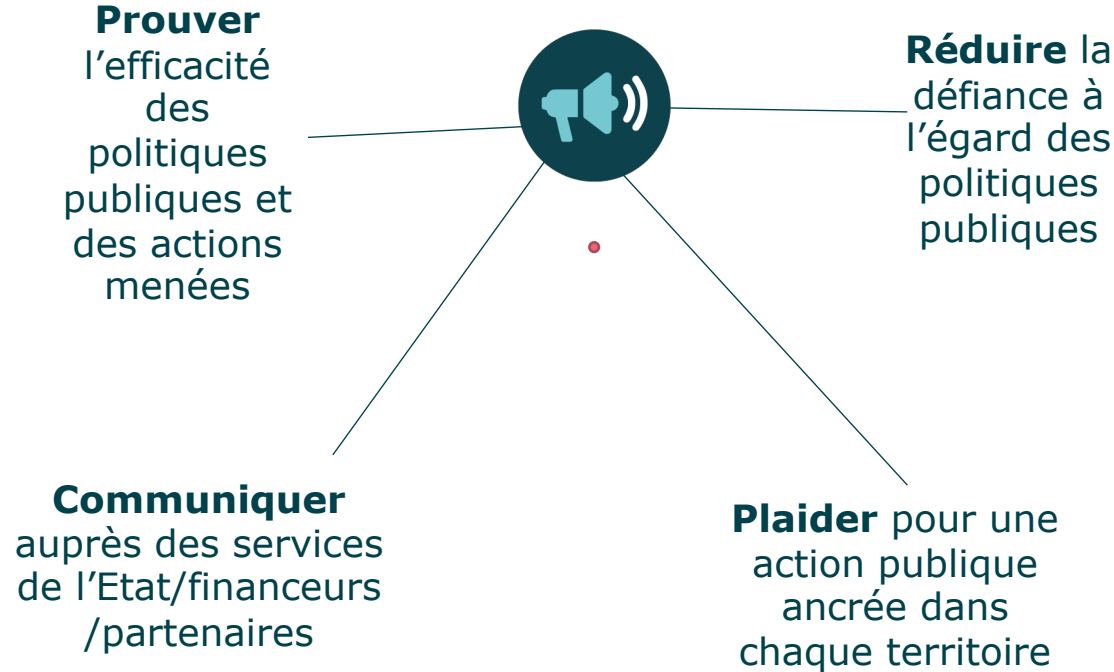
Anticiper et préparer l'évaluation plutôt que la subir

Source : agencephare 2023

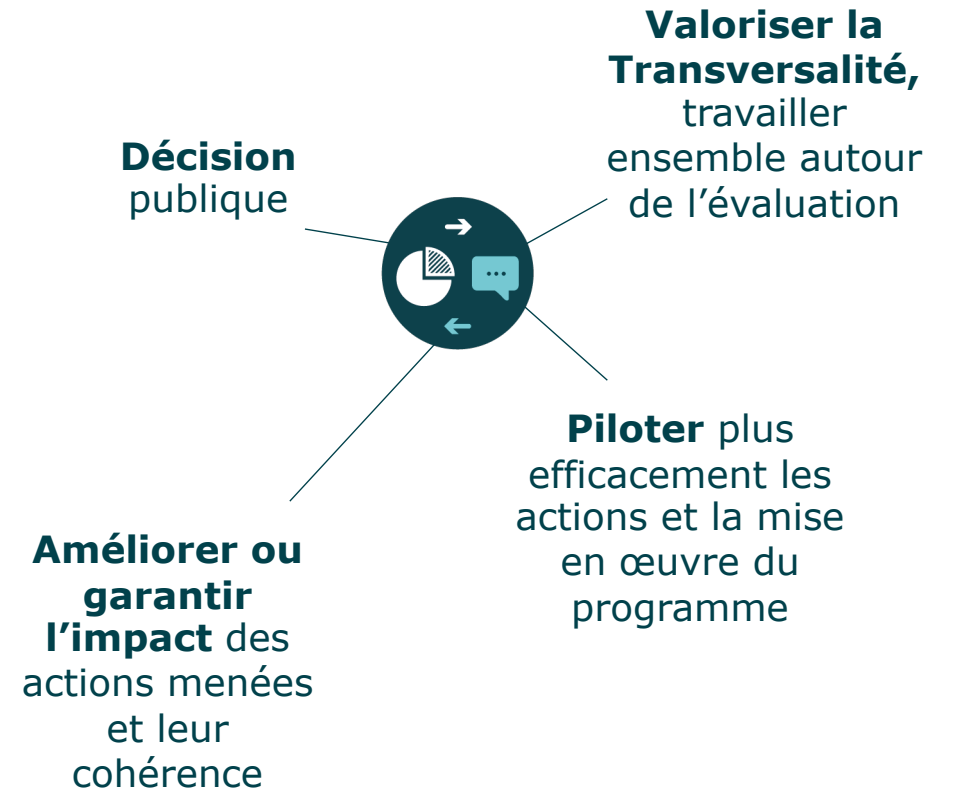
Pourquoi évaluer ?

Des enjeux multiples

ENJEUX EXTERNES



ENJEUX INTERNES



Source : agencephare 2023

Typologie des villes en fonction de leur pratiques



TYPE DE PRATIQUE MAJORITAIRE	SUIVI		EVALUATION	
	Suivi administratif	Suivi au ressenti	Démarche évaluative non structurée	Evaluation partiellement structurée
ACTIVITÉS-CLÉS LIÉES À LA PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> *Reporting (suivi de la réalisation des actions). *Suivi financier. 	<ul style="list-style-type: none"> *Bonne connaissance du territoire et sentiment de percevoir les changements. *Couverture médias positive. *Retour de certain-es habitant-es et acteurs du territoire. *Pas d'indicateurs formalisés, ni d'outils de récolte de données. 	<ul style="list-style-type: none"> *Indicateurs disparates, pas associés à des objectifs/impacts attendus. *Données récoltées de façon partielle et/ou insuffisamment rigoureuse. *Absence de stratégie d'analyse permettant de porter un jugement évaluatif. 	<ul style="list-style-type: none"> *Batterie d'indicateurs structurée par des hypothèses évaluatives (impacts et effets attendus). *Outils de récolte des données adaptés. *Récolte des données rigoureuse. *Stratégie d'analyse de données permettant de porter un jugement évaluatif.
COMMUNES PAR TYPE DE PRATIQUES ÉVALUATIVES	Type 1 : les collectivités « novices »			
			Type 2 : les collectivités « bricoleuses »	
			Type 3 : les collectivités « sensibilisées »	

Source : agencephare 2023

Les questions évaluatives

DÉFINITION :

Questions visant à **connaître et comprendre les effets d'une intervention**, à **formuler un jugement** sur celle-ci, et à **aider à la décision** (amélioration de l'intervention). = Première étape pour construire un référentiel d'évaluation.

- **L'intervention a-t-elle contribué à générer l'effet X et si oui de quelle façon ?**
(connaissance/compréhension des effets)
- **Quels sont les publics qui ont le plus bénéficié de l'intervention et de quelle manière ?**
(connaissance/compréhension des effets)
- **Dans quelle mesure les actions financées dans le cadre de l'intervention ont-elles amélioré X ?** (jugement)
- **Telle pratique de mise en œuvre a-t-elle mieux contribué à générer l'effet X ?** (perspective d'amélioration)

A RETENIR :

1. Les questions évaluatives ne doivent **pas être trop nombreuses**.
2. Elles nécessitent de **produire des connaissances**, confirmer/infirmer des hypothèses (ne pas interroger ce qu'on sait déjà).
3. Il doit être **possible d'y répondre** (caractère évaluable, disponibilité des données...).
4. Les questions évaluatives ne relèvent pas du simple suivi/bilan, mais **concernent les effets** d'un projet.

Les choix à faire

CLARIFIER LES OBJECTIFS :

- Du programme sur votre territoire ;
- De chaque axe ;
- De chaque action.

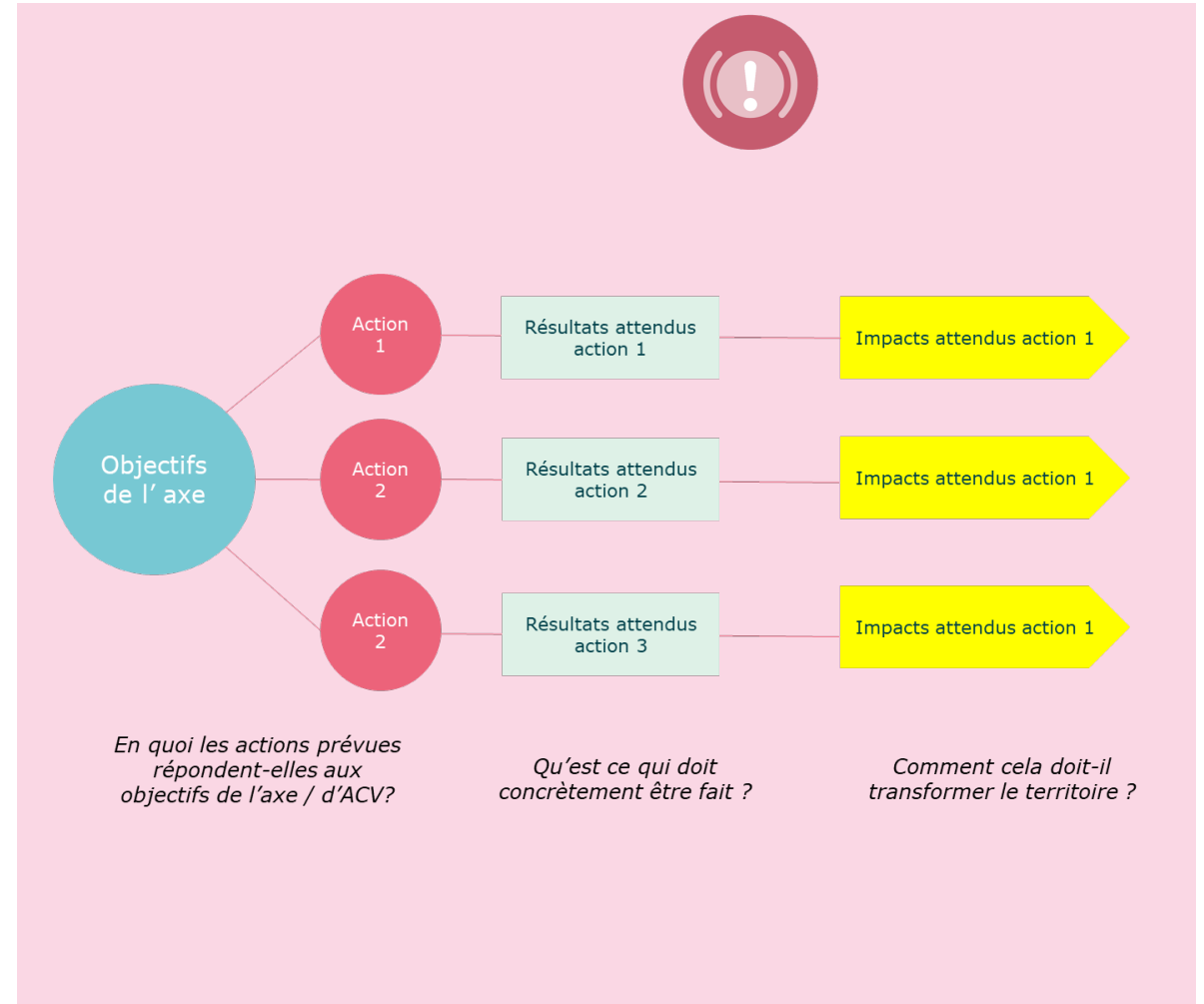
➔ Il n'est pas possible d'évaluer si l'objectif de chaque action, axe, et du programme sur le territoire n'est pas clarifié.

IDENTIFIER LES IMPACTS ATTENDUS (VOS HYPOTHÈSES) :

- Comment ACV doit-il transformer le territoire ?
- Comment cet axe doit-il transformer le territoire ? Ses habitants ?
- Comment cette action doit-elle transformer le territoire ? Les « bénéficiaires » de l'action ?

➔ **Un outil : le diagramme logique d'impact**

Quelles hypothèses ?



Les choix à faire

PLUSIEURS ÉCHELLES D'ÉVALUATION POSSIBLES

- A l'échelle nationale ;
- A l'échelle de la ville ;
- A l'échelle de chaque axe ;
- A l'échelle de chaque action.

PLUSIEURS TEMPORALITÉS POSSIBLES

- Au moment de la mise en œuvre → évaluation *in itinere*
- Après la mise en œuvre d'une action → évaluation *a posteriori*
 - Comparaison avant-après
 - Plusieurs semaines ? Mois ? Années après le lancement de la PP

→ **L'évaluation exhaustive**

→ **n'existe pas ...**

Quel périmètre ?



L'ENJEU DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉCHANTILLON D' ACTIONS À ÉVALUER

- Faire un choix raisonné, en réponse à des questions préalablement établies
- ➔ **Être capable de justifier le périmètre choisi (les actions non évaluées)**
- Exemples de logiques de choix :
 - Se focaliser sur un axe « prioritaire » ;
 - Choisir un petit nombre d'actions « emblématiques » (qui permettent de monter en généralité) par axe ;
 - Se centrer sur les actions les plus coûteuses ? Les plus « politiques » ? Celles qui intéressent le plus les élu-es ?

Les indicateurs

Un effet peut être mesuré par plusieurs indicateurs : il n'y a jamais un seul « bon » indicateur pour un même impact.

DÉFINITION

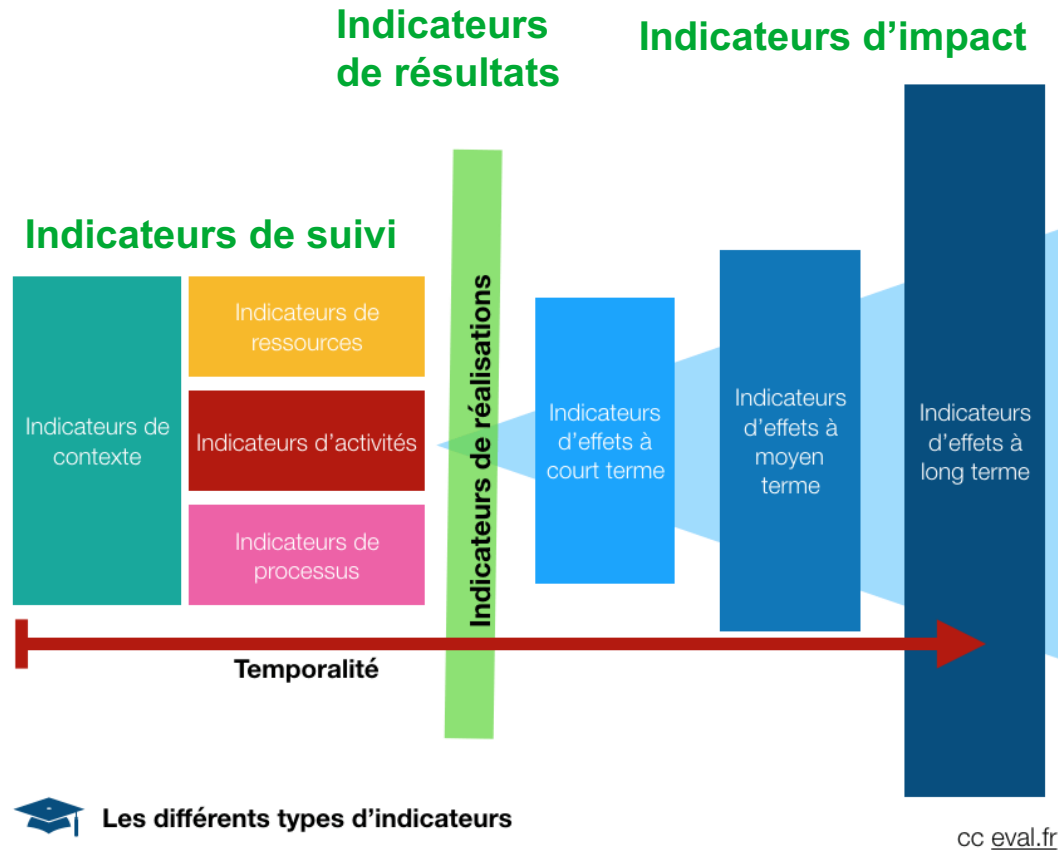
« Une mesure quantitative ou qualitative, qui peut servir à montrer des changements obtenus ou des progrès accomplis par un programme. »

À RETENIR

1. Les indicateurs doivent **permettre d'apporter des réponses aux questions évaluatives**
2. Les indicateurs servent souvent à mesurer ou à identifier des **évolutions**
3. Ils peuvent être de différents types : **quantitatifs ou qualitatifs**, de **bilan, de résultat ou d'impact**
4. Les indicateurs doivent être **clairs, précis et simples**
5. Il est préférable de choisir un **nombre restreint** d'indicateurs (éviter les « usines à gaz »)
6. La **collecte de données** permettant de renseigner les indicateurs doit être faisable

Les choix à faire

Quels indicateurs ?



LES QUESTIONS À SE POSER POUR CHAQUE INDICATEUR

QUAND ? Quel type d'indicateur ?

POURQUOI ? Quels effets recherchés ?

- Effets comparables d'un territoire à l'autre (vacance, emploi, etc.) ?
- Effets propres au territoire ?
- *Quid* des effets inattendus ?

COMMENT ? Quelles données, quels moyens et quelle méthode ? Par qui ?

- Données à collecter
- Données existantes (ex : bases de données INSEE)

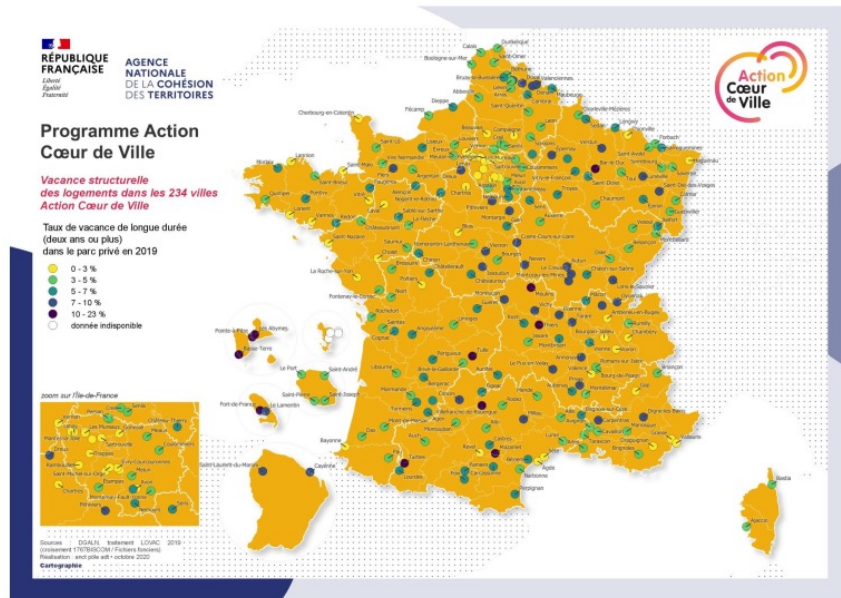
Source : agencephare 2023

L'évaluation des projets, une démarche, des outils et une méthodologie ...

Les outils de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives

Kit de l'évaluation locale des projets ACV – Nov 2020

La recherche et l'analyse documentaire



L'analyse quantitative des données

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
Indicateurs	Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Centre-ville Annuelle
	Nombre d'événements économique et commercial (salons, foires, marchés...)	Services municipaux	Commune Annuelle
	Nombre et typologie des commerces locaux	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
Indicateurs de résultat	Ratio enseignes locales / franchises nationales et internationales	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	EPCI Annuelle
	Evolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI France ; Banque des Territoires...	Commune Annuelle
Indicateurs d'impact	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2ans	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
	Nombre de prêts accordés à des indépendants dans les villes ACV et répartition des prêts par activité	SIAGH	Commune Annuelle
	Evolution du nombre d'emplois	INSEE	Commune Annuelle
	Taux et évolution de la vacance commerciale	CODATA	Commune Annuelle

Rapport d'analyse d'un questionnaire

- Enquêtes terrain
- Sites de questionnaires gratuits ou payants (sphynx)
- Exploitation en régie ou prestation externe

Les entretiens individuels

- En régie ou via une prestation externe

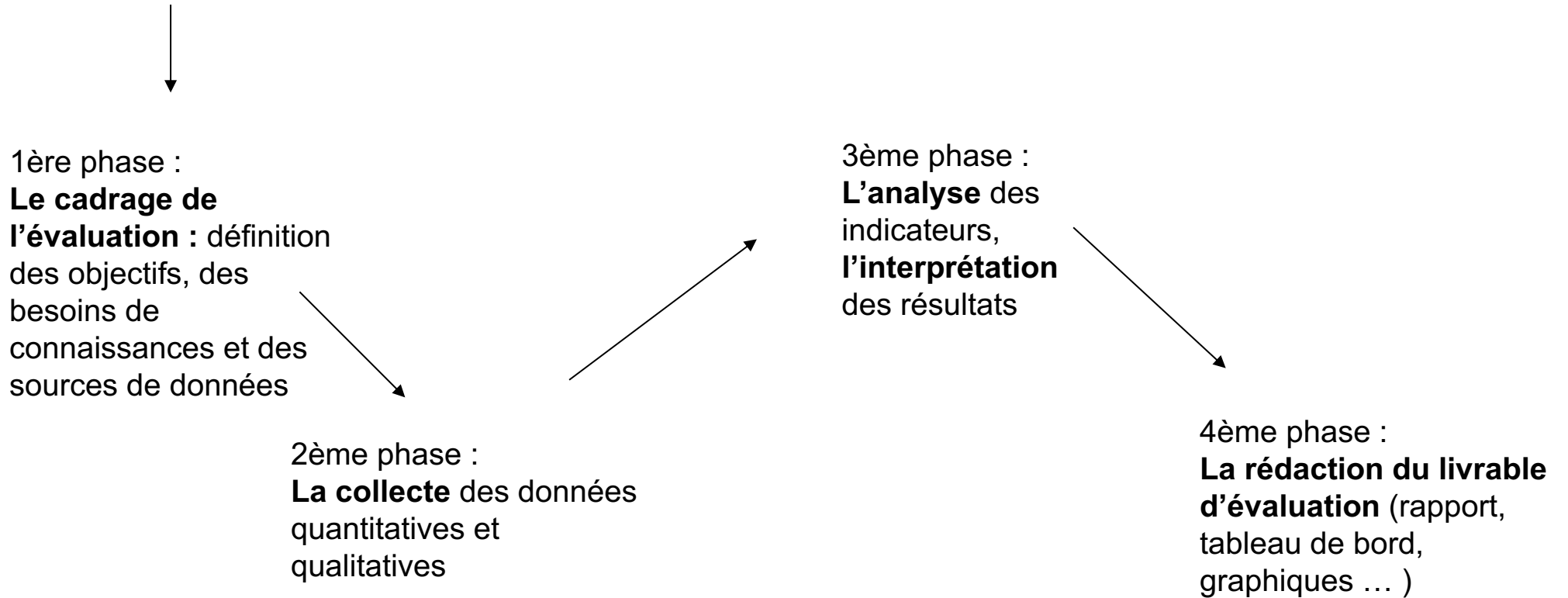
Les entretiens collectifs (focus group)

- En ateliers
- En régie ou via une prestation externe

L'évaluation des projets, une démarche, des outils et une méthodologie ...



**Une démarche à cadrer
dans le temps**



Quels sont les principaux indicateurs utilisés pour l'évaluation d'ACV sur votre territoire ?



Action réalisée ou non réalisée	Nombre de façades rénovées	Subventions
Coût de l'OPAH et nb de logements concernés	Evolution démographique	Données urbanisme
Subventions mobilisées	Taux de vacance	Nombre logements rénovés
Nombre de logements remis sur le marché	Donnees Lovac	Nombre d'actions réalisées
Taux de vacance commerce	Nombre de logements reabilites	Nombre logements
Taux de vacance commerciale	Nombre d'actions portées par la collectivité	Données de flux et de fréquentation

Indicateurs de réalisation

Indicateurs d'impact

Des indicateurs d'impact à reformuler : quel lien avec les actions?

Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

BRUNO STOOP

Directeur du CAUE de l'Aisne



Expérimenter : séquence d'atelier

4 tables – 4 fiches action

Objectif : Mettre en œuvre l'action choisie

Animateurs :

- > **Habitat** : Alicia ZACCARIA (SEDA), Adam BENMEHIRISSE (DDT),
- > **Cadre de vie** : Hugues ALEXANDRE (CC des 2 vallées), Bruno STOOP (CAUE)
- > **Commerce** : Clément MANGOT (Ville de Laon), Laurent LECURU (DDT)
- > **Mobilité** : Quentin POILVÉ (Ville de Soissons), Robin SARA (CAUE)

Expérimenter : séquence d'atelier

1 - Présentation de la fiche action

2 - Mettre en œuvre l'action choisie

- Resituer la mise en œuvre d'une action dans une frise chronologique(démarche de projet)
- Détailler les étapes clés de la mise en œuvre :
 - Organiser la Gouvernance & définir la concertation du projet
 - Définir le jeu des acteurs
 - Identifier les outils et levier à mettre en œuvre
 - Choisir les indicateurs de suivi et d'évaluation

FICHE ACTION N° 2

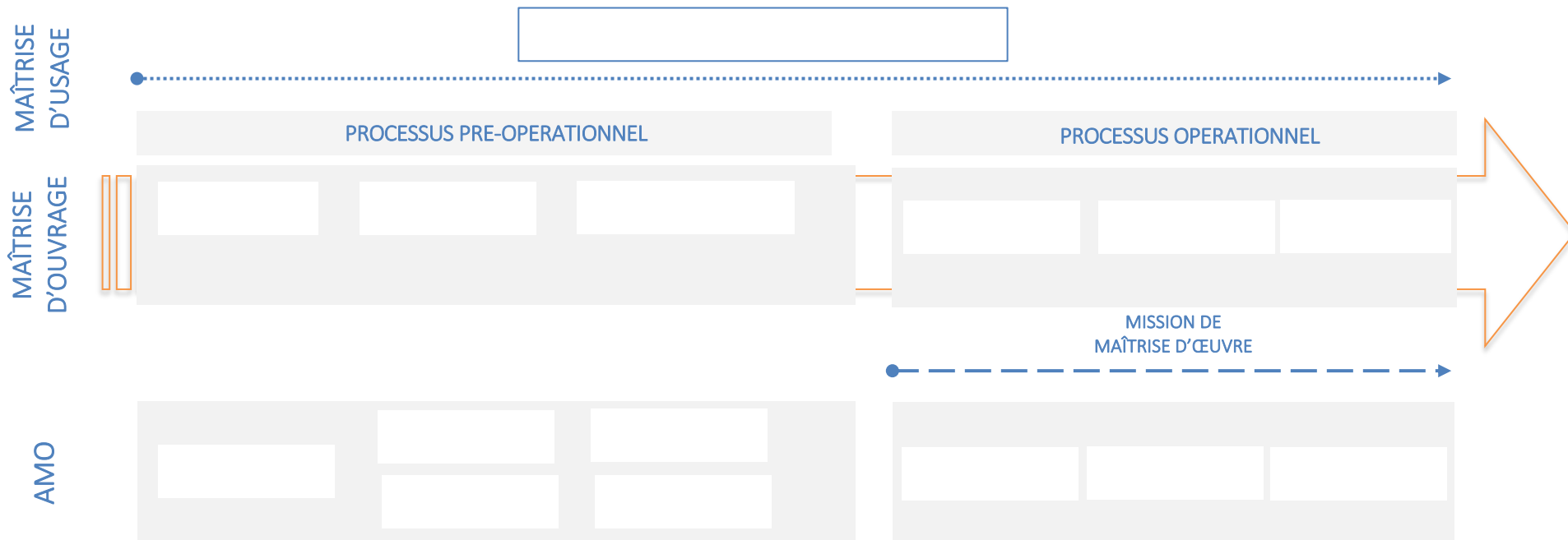
Mise en place d'une zone 30 dans le centre-ville

Orientation stratégique	Réduire la dépendance à la voiture et son omniprésence en ville en favorisant le report du mode voiture sur des modes de déplacement doux pour les petits trajets.
Action n°	2
Statut	A engager
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune (2800 habitants)
Description de l'action	<p>La collectivité souhaite apaiser la circulation pour sécuriser les déplacements et donner plus de confort aux usagers dans le centre-ville.</p> <p>Pour cela, la collectivité va mettre en place une zone 30 sur le secteur du centre-ville. (Identifié sur un plan ci-joint).</p> <p>L'objectif est multiple, la mise en place de cette zone 30 permettra notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les nuisances liées à la voiture dans le centre-ville, et de limiter les nuisances sonores et les pollutions - sécuriser le centre-ville pour les autres usagers - redonner de la place aux piétons - de favoriser les mobilités cyclables <p>Cette zone 30 est caractérisée par une limitation de la vitesse pour les véhicules à 30 km/h et le passage en double sens cyclable des rues en zone 30 dont les rues à sens unique.</p> <p>Elle se traduira par la mise en place d'une signalétique spécifique (panneau, marquage, et la création de bande cyclable voire d'aménagements spécifiques plus conséquents qui pourront être envisagés dans un second temps.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Partenaires financiers</u> : Département, Intercommunalité • <u>Partenaires techniques et institutionnels</u> : ADICA, CAUE, CEREMA, opérateur mobilité (syndicat)
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe à définir après diagnostic et étude de faisabilité (étude chiffrée à 10 000 euros HT)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville : X % Intercommunalité : X % Département : X %

Calendrier	2024
Lien programmes et contrats territorialisés	CRTE / Plan mobilité simplifié / Schéma directeur cyclable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • 2 indicateurs à définir en atelier
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action, inscrite dans le secteur d'intervention prioritaire, à plusieurs enjeux. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer le cadre de vie en réduisant les pollutions (sonores et dans l'air) dans le centre-ville et en sécurisant son accès - De favoriser les mobilités douces - Un partage plus équilibré des espaces
Annexes	 <p>Périmètre de la future zone 30</p>

« DU PROJET À LA RÉALISATION » : LA MISE EN ŒUVRE

> Compléter la frise ci-dessous

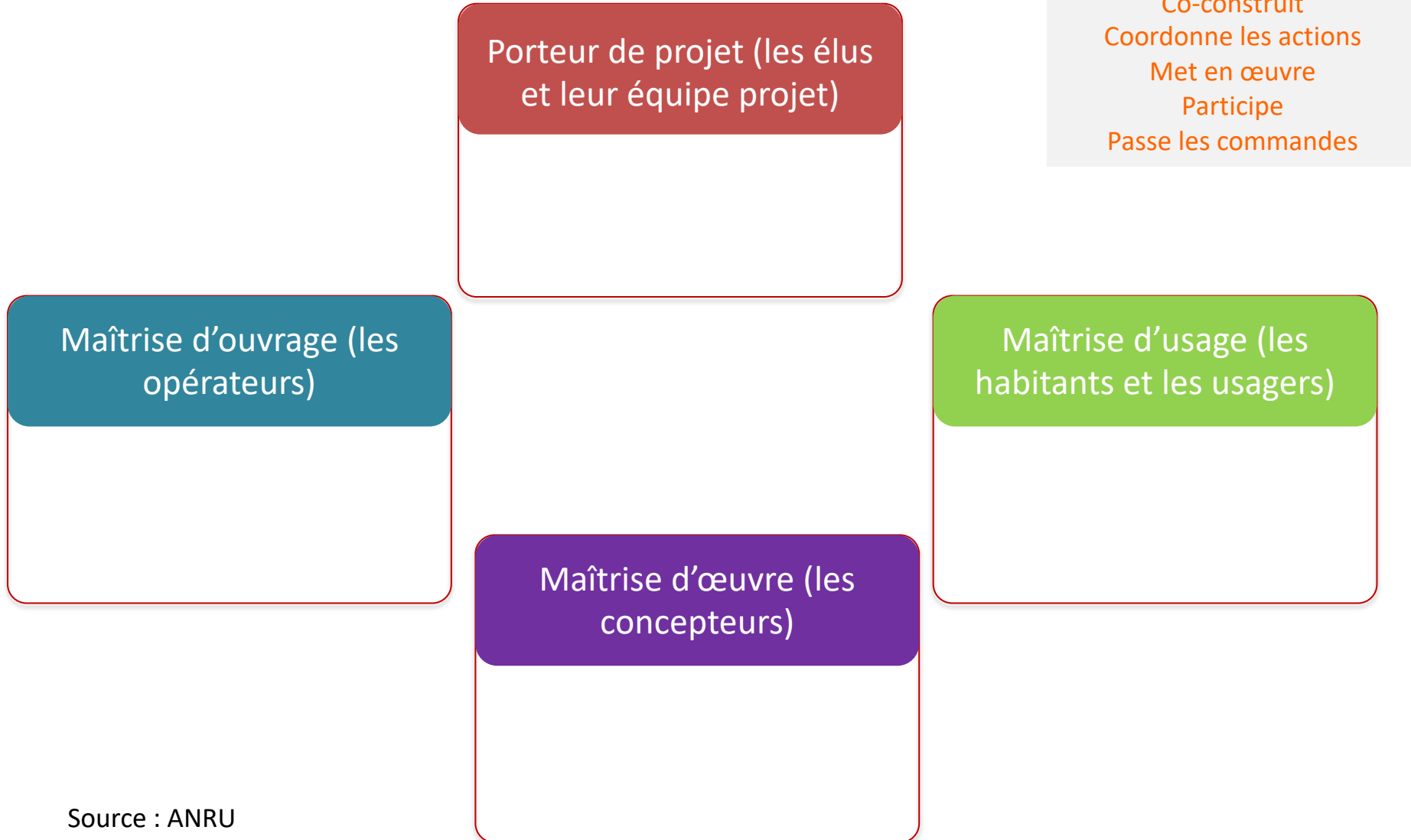


- | | | | | | |
|---|------------------------------------|---|------------------------|---|--|
| INTENTION DE FAIRE
EVALUATION DES
BESOINS | Rédaction du cahier des
charges | Etudes d'opportunité et de
faisabilité | Suivi et
assistance | VALIDATION DU PROJET
CONSULTATION DES
ENTREPRISES | PROGRAMME
GOUVERNANCE
FINANCEMENT
PROCÉDURE |
| PRÉ-PROGRAMME
FAISABILITÉ | Scénarii programmatiques | Conseils | Réception | Concertation | |
| Assistance à la consultation | | Adéquation
Programme/ Projet | | CHANTIER | RÉALISATION DU
PROJET |

LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le système des acteurs du projet

> définir les acteurs de la gouvernance de votre projet, leurs rôles ainsi que les relations entre ces acteurs (flèches)

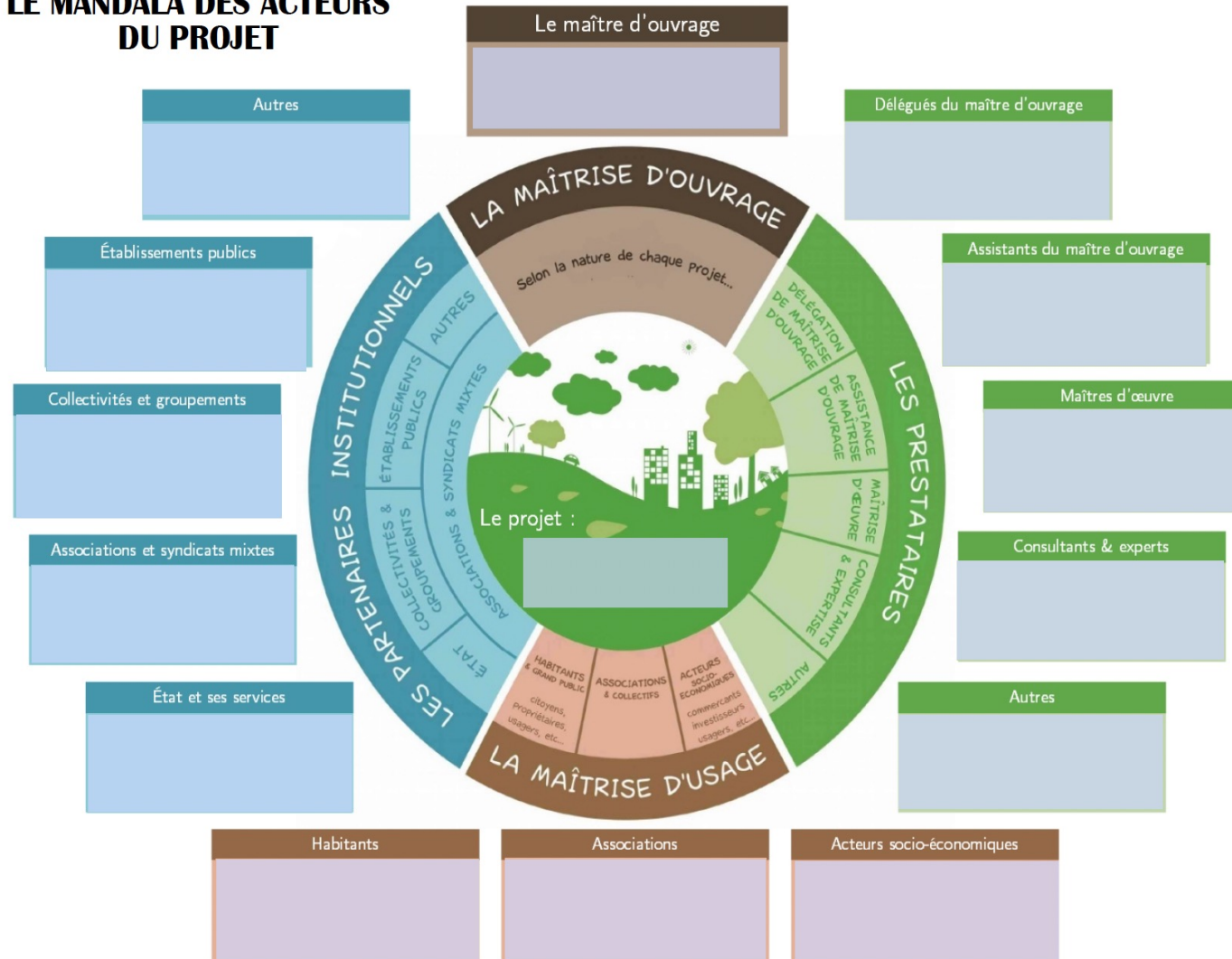


LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le jeu des acteurs

> Compléter le schéma pour mettre en avant les acteurs de votre projet

LE MANDALA DES ACTEURS DU PROJET



(Source : DREAL DE BRETAGNE)

LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN OEUVRE

Outils et leviers de la mise en œuvre

> Identifier avec les animateurs les outils et les leviers qui peuvent être mobilisés pour votre projet

- Outils de gouvernance
- Outils fiscaux et juridiques
- Outils financiers
- Outils de l'urbanisme
- Outils opérationnels

LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN OEUVRE

Le choix des indicateurs

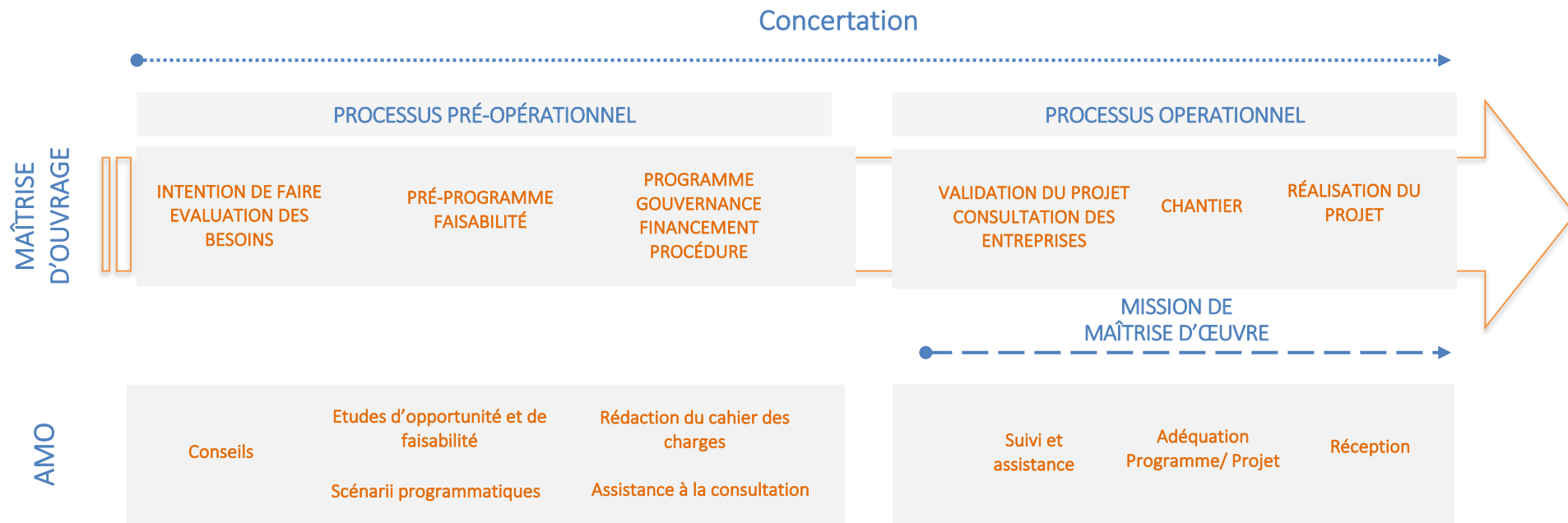
> définir avec les animateurs 2 indicateurs pour votre projet et les détailler en prenant en compte les éléments ci-dessous.

Suivi-évaluation = examen constant du projet dans le cadre de son organisation par un dispositif combinant les résultats intermédiaires fixés, des questions d'évaluation et des indicateurs.

Objectif précis de l'opération	Indicateur quantitatif ou qualitatif	Échelle	Fréquence	Outils de mesure et d'affichage	État initial	État à atteindre
<i>Les objectifs d'une action sont définis par rapport aux enjeux du territoire. Chaque objectif doit être spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel.</i>	<i>Quelle donnée chiffrable ou qualifiable permettrait de mesurer l'atteinte, au moins en partie, de cet objectif ?</i>	<i>À quelle(s) échelle(s) est-il pertinent de renseigner cet indicateur ? Opération, centre- ville, ville, bassin de vie, département, etc.</i>	<i>À quelle fréquence doit-on suivre cet indicateur, et quelle est l'échéance finale d'évaluation ? Tous les mois, les semestres, les ans ?</i>	<i>Quelle méthode/outil doivent être mis en place pour renseigner l'indicateur ? Sera-t-il partagé et auprès de qui ? Comptage, enquête, quel service contacter ?</i>	<i>Quelle est la valeur de l'indicateur au lancement de l'action ?</i>	<i>Quelle est la valeur que l'on souhaite atteindre à l'échéance d'évaluation ?</i>
Objectif n° 1 :						
Objectif n°2 :						

CORRIGÉ DE L'ATELIER

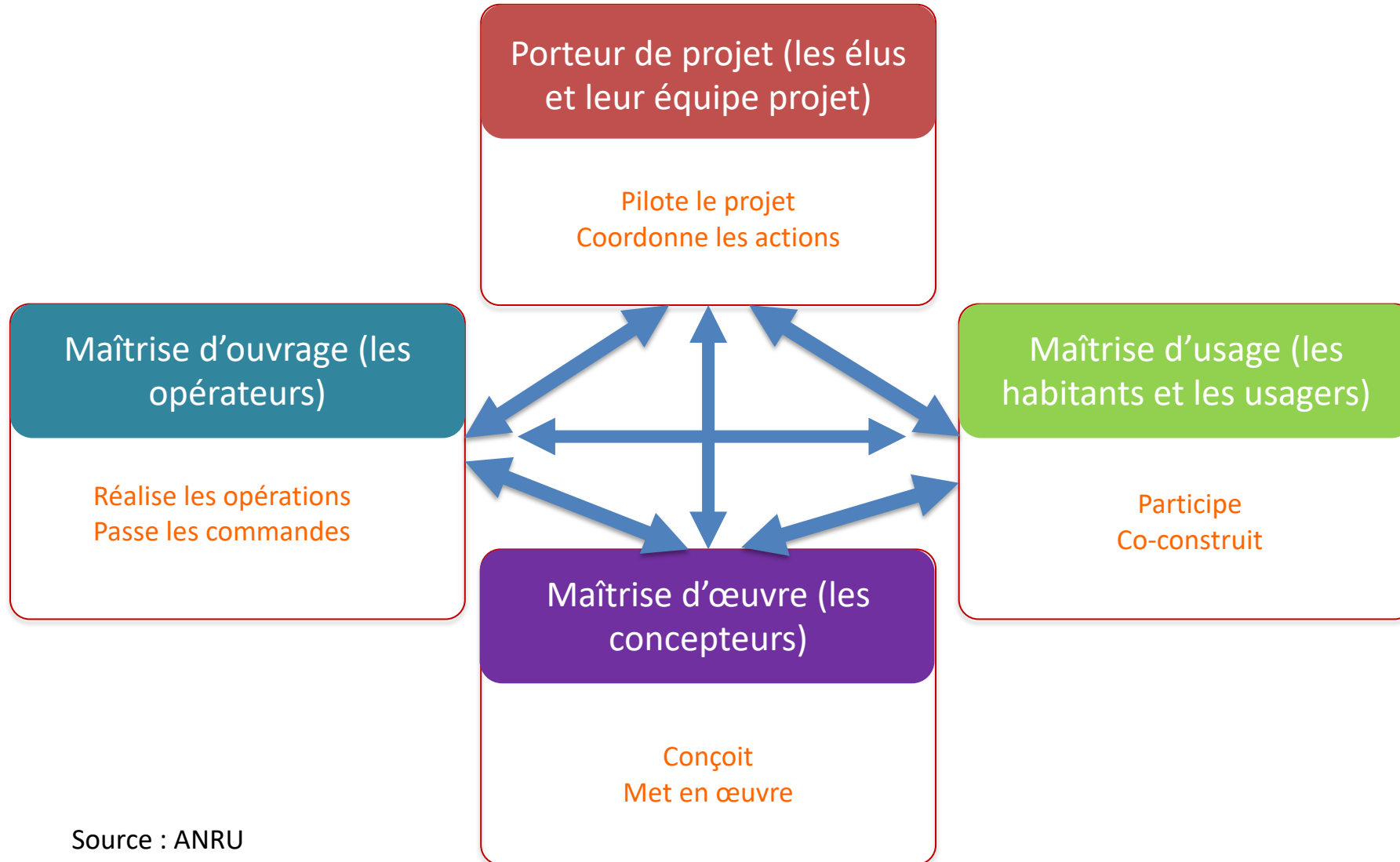
« DU PROJET À LA RÉALISATION » : LA MISE EN ŒUVRE



LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le système des acteurs du projet

> définir les acteurs de la gouvernance de votre projet, leurs rôles ainsi que les relations entre ces acteurs (flèches)



Source : ANRU